

## **Décision Marché public**

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président
- Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence en date du 23 mai 2024 pour le marché de réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement
- Considérant le rapport d'analyse des offres

Le Président décide :

### **Article-1.**

D'accepter l'offre pour :

- La réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et la Prestation Supplémentaire Eventuelle concernant l'analyse des risques de défaillance
- avec la société ARTELIA SAS – direction Régionale Ouest domiciliée 2 impasse Claude Nougaro – 44800 Saint Herblain
- pour un montant de 95 600 € HT dont la PSE pour 12 300 € HT.

### **Article-2.**

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **Article-3.**

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 11 juillet 2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240718-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-07-2024

Publication le : 18-07-2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET**  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48